



Convocation à la brigade des mineurs

Par **nyade**, le **09/02/2010** à **18:58**

Bonjour,

lundi dernier, mon ex compagnon me ramène de ses jours de garde mes 2 petites jumelles âgées de 3 ans, en retard d'une heure trente, je lui dis "que ça ne se reproduise plus" en retour mr me renvoie devant mes enfants "tes gosses tu te les gardent" et avec ça, une gifle....! je rétorque, il s'en prend une aussi!!!! ma voisine ayant vu la scène, prend immédiatement mes filles et les monte à la maison, de là.... une bagarre s'installe!!!! mr part..... j'appelle la police pour la 2ème fois (la 1ère fois pour signaler le retard du père) on me demande de faire appel à un médecin qu'il puisse constater mes blessures, chose faite 2 jours d'attente, je vais au commissariat poser une main courante;;; AUJOURD'HUI, 1 semaine après les faits, un coup de tel du commissariat, un agent me convoque à la brigade des mineurs pour jeudi; à quoi consiste le rôle de cette brigade svp!!! est-ce que je dois craindre pour mes enfants, aidez-moi s'il vous plaît!!! merci